

La morale kantienne

page créée le 05/06/2005

Résumé: la notion de morale chez Kant permet clairement de distinguer l'action moralement bonne de l'action conforme aux mœurs ou au droit. On peut très bien obéir à la loi sans y adhérer, ou agir conformément au bien sans pour autant trouver en son for intérieur que c'est bien : pour Kant, ce genre d'acte ne peut être appelé moralement bon.

liens associés

- [cours morale kantienne](#)
- [cours Machiavel](#) (le réalisme politique)
- [fiche droit](#)

Question que se pose Kant : question de philosophie morale (éthique = réflexion sur la valeur de la morale commune) = comment savoir si mon action est conforme à la morale, au « bien » ?

A- Il s'agit donc de donner le ou les critères de la moralité d'une action.

1) l'action bonne = celle qui est faite en conformité avec le bien ?

Au premier abord, c'est tout simple : l'action moralement bonne est celle qui est accomplie en conformité avec les règles/ lois morales (le bien). C'est faire le bien, point. Par exemple, si la loi morale dit « il ne faut pas tuer », on agirait moralement en respectant cette loi, et donc, en ne tuant pas.

Problème : pour Kant ce critère ne suffit pas, il ne rend pas compte des cas dans lesquels on pourrait avoir une action extérieurement conforme à la morale, mais pas intérieurement. On retrouve d'ailleurs ici notre distinction droit et morale : Kant dit bien qu'ici cela ne rend pas compte de la distinction entre droit et morale, entre légalité des actions et moralité des actions.

Exemples : on peut très bien ne pas tuer, comme nous l'avons vu, par peur d'aller en prison, donc par intérêt ; un commerçant peut à première vue paraître honnête quand il ne fixe pas ses prix à la tête du client, mais il ne le fait peut-être pas parce que c'est bien, en vue de faire le bien : c'est peut-être tout simplement parce qu'il a intérêt à le faire s'il veut qu'on continue à venir faire ses courses chez lui ; on peut encore porter secours à son prochain non pour faire le bien mais par intérêt : plaire à son amant (e), être reconnu comme un héros, avoir peur d'être accusé pour non assistance à personne en danger, etc.

On voit bien, à travers ces exemples, en quoi le critère de la conformité avec ce qui est bien ne suffit pas à rendre votre action morale : une action peut en effet être extérieurement conforme à la loi morale, mais pas intérieurement. Il faut avoir l'intention d'agir par devoir.

Une action est donc moralement bonne quand le seul souci/ but de notre action est de faire le bien pour le bien

En morale, aucune **contrainte** ne peut être légitime sans contradiction : ce qui importe ici est la pureté de l'intention, la conformité intérieure à la règle morale, et non seulement extérieure. On peut donc dire qu'on peut forcer quelqu'un à obéir à la loi juridique, non à la loi morale.

Cf. **hétéronomie et autonomie** : quand il y a sentiment de contrainte, il y a hétéronomie : la loi vient de l'extérieur, d'ailleurs, sans que vous sentiez son bien-fondé ; il y a autonomie quand vous sentez le bien-fondé de la loi, et tout se passe alors comme si c'était vous qui l'aviez édictée ; cf. formule qu'on retrouvera chez Rousseau (*Contrat Social*, I, 8) : « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté »

Cf. **impératif hypothétique** : « si tu veux... alors tu dois... » (habileté, technique : concerne la façon d'obtenir une fin, sans se demander si cette fin est bonne ou pas). Pas contraire à la morale mais amoral et peut avoir pour conséquence l'immoralité.

Exemples : comment guérir un malade = amoral et pas immoral ; comment empoisonner quelqu'un = immoral.

2) morale et devoir = « morale déontologique »

Une action morale est une action complètement désintéressée, dans laquelle on ne met rien de nos intérêts, désirs, sentiments, etc. Il s'agit d'agir de manière impartiale. On comprend ici pourquoi depuis le début on parle de lois en termes de devoirs, d'impératifs : la morale s'impose à des tendances spontanées de l'homme qui viennent du fait qu'il a une affectivité. La morale ressort chez Kant de la raison, pas du sentiment : on n'est pas spontané moralement et c'est la raison en lutte contre nos tendances affectives qui nous rend moraux (cf. raison pratique). = « morale déontologique » = du devoir, de l'obligation, car contraint notre sensibilité.

3) **détermination d'un critère formel** (l'action morale n'est pas repérable par un contenu = acquis avec distinction extériorité et intériorité ; donc : reste un critère de forme)... : « l'impératif catégorique » (= bon en soi et seulement en soi, pas pour autre chose) « cf. « Agis comme si la maxime de ton action pouvait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature ».

Problème : c'est bien abstrait ! n'oublions pas qu'on recherche un critère : on veut savoir comment faire pour agir moralement ; mais comment sait-on qu'on agit réellement par intention de faire le bien ?

La première détermination que donne Kant vient de cette impartialité idéale de l'action morale : il nous propose une sorte de test d'universalisation de nos actions (cf. analogie avec les lois de la nature...). Une règle d'action qu'on se donne peut-elle devenir la règle de tout homme placé dans une même situation ? Puis-je vouloir que tous fassent comme moi sans exception ? Si non alors c'est qu'on veut faire une exception pour soi, c'est subjectif et non objectif et donc pas moral.

Exemple : le mensonge : peut-il être universalisable sans contradiction ? Je ne dois jamais me demander s'il peut parfois être avantageux de mentir mais si je puis vouloir un monde dans lequel chacun pourrait mentir à son gré. Si oui alors plus personne ne croirait l'autre et donc aussi moi-même (embêtant à mon propre niveau mais aussi dramatique pour la société qui repose sur des contrats et des promesses).

Deuxième formulation : « agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen ».

B- Peut-on critiquer Kant ?

1) on peut reprocher à sa philosophie morale d'être une morale de l'intention,

qui ne se soucie pas des conséquences, ni des circonstances : jamais d'exceptions à la règle ! (et alors, qu'il serait facile d'agir moralement...)

2) et surtout, conception trop abstraite de l'humanité :

il y a en fait une pluralité de personnes, d'où, il faut inventer des comportements appropriés à la singularité des cas.... (cf. seconde formulation de l'impératif catégorique versus première formulation)

- cf. *D'un prétendu droit de mentir par humanité* : cas de terroristes qui cherchent votre ami réfugié dans votre grenier pour le tuer : vous devez selon Kant dire la vérité ! Pourtant, ceux qui ne respectent pas l'humanité ont-ils droit au respect ? Doit-on préférer un principe moral abstrait au respect d'un individu humain ? Dans la philosophie de Kant, le respect de la loi va contre une des formulations de la loi, cf. celle selon laquelle il ne faut jamais traiter autrui seulement comme un moyen mais toujours en même temps comme une fin ; or, ici, votre ami ne vaut pas grand-chose pour vous ! Vous le sacrifiez à une loi !

- cf. qqn atteint d'un cancer : faut-il toujours dire la vérité ? est-ce toujours moral de ... ? par respect/ souci de l'autre, il faut parfois savoir mentir ! ici, exception à loi morale par respect de l'homme, non en tant qu'homme, que représentant de l'humanité, mais qu'individu concret (mensonge = au service d'une intention morale = respecter l'autre comme individu)

3) si ce reproche vaut dans le domaine moral lui-même, il vaut aussi en politique,

cf. concept de **Raison d'Etat** = parfois, pour des fins « bonnes » (en politique = sauvegarde d'une nation, paix et sécurité - « le salut du peuple est le bien suprême »; ou bien tout simplement, conservation du pouvoir, de l'Etat) on a exceptionnellement le droit d'utiliser des moyens immoraux ; seul le détenteur de l'autorité souveraine a le droit de décider de la nécessité de recourir à ces moyens.

- Cf. **Machiavel**, le réalisme politique ([Le Prince, chapitre 18](#))

- **M. Weber**, *Le métier de savant et de politique*, morale de conviction versus morale de la responsabilité : en politique, celui qui se préoccuperait uniquement de la pureté de son intention sans se préoccuper des conséquences de ses actes, serait quelqu'un d'irresponsable !